

Les pêcheries de la baie du Mont-Saint-Michel

La baie du Mont-Saint-Michel dispose du nord au sud ainsi qu'à l'est, dans les estuaires de la Sée, de la Sélune et du Couesnon, d'une étonnante diversité de pêcheries faites de pierres, de bois ou de filets. Dans des secteurs où la pêche en bateau a toujours été difficile, ces installations ont traversé les siècles avec pour premier rôle d'alimenter les populations du littoral et de l'arrière-pays.

Qu'est-ce qu'une pêcherie ?

Désignées aussi sous le nom de parcs, les pêcheries de la baie du Mont-Saint-Michel sont des barrages en pierre, en bois ou faites de filets servant à piéger des poissons, des crustacés... En dehors de quelques filets droits capturant directement les poissons dans leurs mailles, toutes les autres pêcheries fonctionnent à marée descendante à l'aide d'un dispositif permettant de diriger les poissons vers un piège.

La baie du Mont : un espace favorable à la mise en place de pêcheries

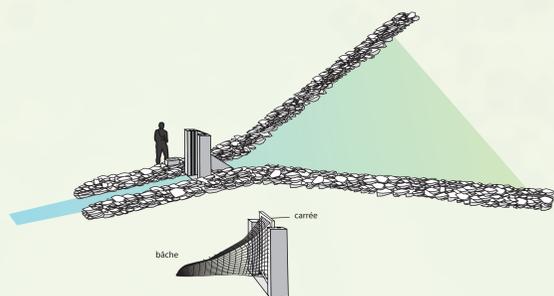
Véritable nurserie pour des espèces comme le bar ou les poissons plats, la baie du Mont est aussi le lieu de passage d'espèces migratrices comme la sardine, le hareng, l'anguille, le saumon ou l'alose. Quelques céphalopodes comme la seiche et des crustacés comme la crevette grise ou rose sont également présents. Malgré les progrès enregistrés par l'arrivée des moteurs, cette richesse a toujours été peu accessible aux bateaux car la navigation en baie du Mont-Saint-Michel est rendue très difficile par la présence de courants violents et de hauts fonds.

Diversité des pêcheries de la baie du Mont

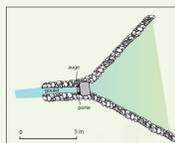
Trois grands groupes de pêcheries peuvent encore aujourd'hui être observés dans la baie du Mont-Saint-Michel

1^{ER} GROUPE

Le premier groupe au nord est constitué d'une vingtaine de pêcheries en pierre aujourd'hui en grande partie abandonnées ainsi que d'une pêcherie en bois disparue dans les années 1930. Ces pêcheries fixes se développent sur les estrans sablo-vaseux ou rocheux allant du sud de Granville aux falaises de Champeaux.



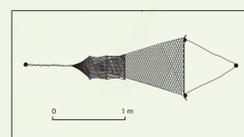
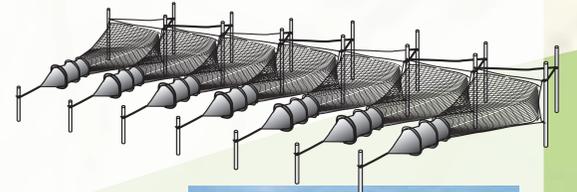
Pêcherie des « Grands Bras » à Jullouville © CG50



Schémas d'une pêcherie en pierre au nord de la baie du Mont © C. Billard

2^{ÈME} GROUPE

Le deuxième groupe est celui des pêcheries mobiles faites de filets tendus sur des piquets (les palets). Parfaitement adaptées à la zone estuarienne aux fonds instables et aux courants très violents, ces pêcheries mobiles sont aussi utilisées sur les rivages plus calmes de Saint-Benoît-des-Ondes à Cherruex ainsi que dans le secteur de Dragey.



Schémas d'une tésure de la baie du Mont © C. Billard



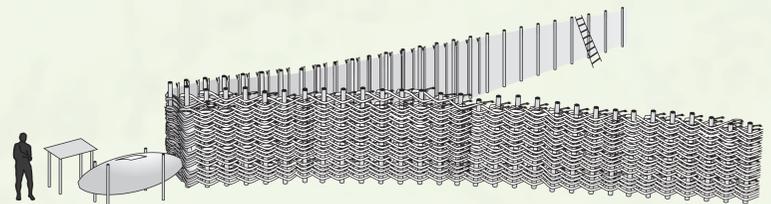
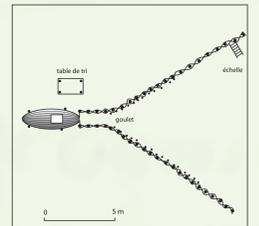
Tésures devant Saint-Léonard © CG50

3^{ÈME} GROUPE

Entièrement en bois, le troisième groupe de pêcheries s'étire sur plus de 16 kilomètres au sud de la baie de Cancale jusqu'à Cherruex pour s'interrompre au niveau de l'ancien estuaire du Couesnon canalisé depuis 1863. Ce groupe constitué d'une quarantaine de pêcheries en partie abandonnées est implanté à environ 3 à 4 kilomètres du rivage dans des sables très fins ou vaseux.



La « Métairie Taillefer » - CPIE de la Baie du Mont © CG50



Schémas d'une pêcherie en bois de la baie de Cancale © C. Billard

Mentionné dans quelques rares écrits notariés, un quatrième groupe de pêcheries fixes était encore en usage dans la première moitié du XIX^{ème} dans la partie ouest de la Baie entre Cancale et Saint-Benoît-des-Ondes. Ces pêcheries étaient constituées de filets tendus sur des pieux placés en aval des pêcheries en bois et pouvaient être vendues ou transmises par héritage.



Grandes tésures à proximité de la pêcherie « Taillefer » © CPIE de la Baie du Mont



Aux origines des pêcheries de la baie du Mont

« Il se rencontre assez souvent au bord de mer, surtout entre les rochers et derrière les bancs, des endroits où la marée monte dans les grandes vives eaux et dans lesquels il reste de mer basse des mares ou des réservoirs, où les pêcheurs vont prendre [...] les poissons qui y sont restés. Ce sont là des parcs (pêcheries) naturels, qui ont probablement fait naître l'idée d'en construire d'artificiels... ».

Duhamel Dumonceau dans son traité des pêches de 1769



Ancien bras des fleuves Sée et Sélune © C.G. 50



Echantillons d'ossements de poissons © C. Billard



Fouilles des vestiges d'une pêcherie de l'âge du Bronze © C. Billard

Les pêcheries en bois de l'âge du Bronze de Saint-Jean-Le-Thomas

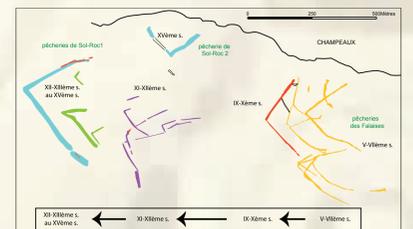
Découvertes dans les années 1970 par Alain L'Homer, ingénieur géologue, ces pêcheries constituent aujourd'hui le plus ancien témoignage de cette forme de pêche dans la Baie. Les fouilles ont permis d'identifier deux ensembles distants d'environ 400 mètres et tous deux constitués de pieux de bois sur lesquels s'entrelacent des gaules. La datation de ces ensembles a révélé une construction vers 2000 avant J.-C.

Les pêcheries médiévales de Champeaux

Localisées en 1992, les pêcheries médiévales de Champeaux révèlent différentes phases de constructions entre le VI^{ème} siècle et IX^{ème} siècle. En lien avec l'ensablement progressif de la baie du Mont, la datation de ces pêcheries suggère un abandon progressif des installations plus anciennes situées à l'est et une migration vers l'ouest des pêcheries plus récentes.



Les pêcheries médiévales de Champeaux © L. Chatelais



Evolution de l'implantation des pêcheries médiévales de Champeaux © Cyrille Billard



Pêcherie en pierre - Illustration extraite du traité des pêches, Duhamel du Monceau, 1769 © Archives départementales de la Manche



Vue aérienne de la pêcherie « Boullemer » au sud de Granville et de ses 3 états successifs © F. Levalet

Les pêcheries de Granville à Carolles

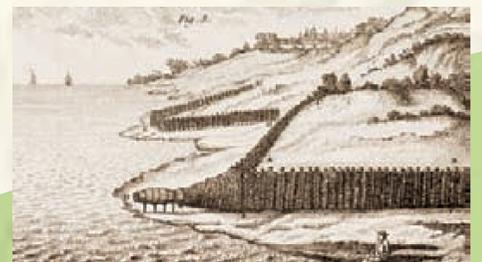
La deuxième charte de fondation de l'abbaye de la Lucerne, datée de 1162, signale l'existence d'une pêcherie à Bouillon aujourd'hui sur la commune de Saint-Pair-Sur-Mer. Les sondages archéologiques effectués sur les pêcheries Bourges et Boullemer à Saint-Pair-Sur-Mer montrent que ces premières pêcheries étaient en bois. A partir du XVIII^{ème} et pour se conformer aux ordonnances royales en usage sur les littoraux, les pêcheries seront principalement construites en pierre.

Les pêcheries en bois ou bouchots de Cancale à Cherrueix

Les pêcheries ou bouchots de Cancale à Cherrueix entrent dans l'histoire dès le milieu du XI^{ème} siècle par des actes de donation ou au cours d'inventaires de domaines ecclésiastiques et laïcs. La création de ces pêcheries et leur développement vers l'est est contemporain de l'établissement des nouvelles paroisses de Saint-Benoit, Hirel, Le Vivier, Cherrueix établies sur un long cordon dunaire renforcé par des digues.



La Métairie Taillefer © CG50



Pêcherie en bois ou bouchots - Illustration extraite du traité des pêches, Duhamel du Monceau, 1769 © Archives départementales de la Manche

Les installations fixes de filets tendus de Cancale à Hirel

Quelques actes notariés de successions ou de ventes du XIX^{ème} siècle signalent la présence dans le secteur de Cancale de pêcheries fixes faites de filets et nommées tésures (voir encadré). Ce type de pêcheries pourrait avoir pour origine l'article 5 de l'arrêt du Conseil d'Etat de 1732 qui impose aux exploitants de faire disparaître le piège de leur pêcherie de mai à septembre afin de favoriser la reproduction des poissons dans la Baie. Ces tésures pouvaient être vendues ou échangées séparément des pêcheries en bois situées à proximité.



Guideaux à bas étaliers - Illustration extraite du traité des pêches, Duhamel du Monceau, 1769 © Archives départementales de la Manche



Filets droits de type rets à saumon - Illustration extraite du traité des pêches, Duhamel du Monceau, 1769 © Archives départementales de la Manche

Les pêcheries mobiles de la baie du Mont

Faites de piquets de bois et de filets, facilement déplacées, les pêcheries mobiles de la baie du Mont n'ont pas laissé beaucoup de traces archéologiques sur le terrain ni dans les anciens écrits. C'est à partir du XVII^{ème} que ce type de pêcheries entre dans l'histoire par les inventaires faits au cours d'inspections des pêches.

A l'origine, le mot **tésure**, employé dès le XI^{ème} siècle sous la forme *tezurae* dans la baie du Mont, est un terme de chasse et de pêche évoquant la présence de plusieurs filets reliés entre eux. Ce mot est ensuite utilisé au XVIII^{ème} siècle par Le Masson Du Parc au cours de son inspection des pêcheries en bois de Cherrueix en septembre 1726. Il signale l'existence de tésures « tendues à la basse eau derrière les bouchots ». On retrouve ensuite ce mot dans les actes notariés du début du XIX^{ème} confirmant la vente ou l'héritage de filets fixes à proximité de pêcheries en bois près de Cancale. Aujourd'hui, le mot tésure, tessures ou d'zure par contraction, est dans la Baie associé à un type de filets coniques tendus entre trois piquets comportant quatre nappes (le grand mélange) réunies en entonnoir à une cage cylindrique (verveux) servant de piège. Ces filets sont disposés les uns à côté des autres en batterie.



Le statut controversé des pêcheries et de leurs exploitants

Accusée de détruire la ressource en capturant indistinctement les espèces arrivées à maturité et les juvéniles, accusée de gêne à la navigation à proximité des ports, l'existence des pêcheries n'a jamais cessé d'être remise en cause au cours de leurs nombreuses inspections du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle. Accusés de concurrencer les pêcheurs embarqués, les pêcheurs à pied exploitants ne bénéficieront d'un véritable statut de pêcheur à pied qu'en 2001.

Propriétés, concessions, liberté de la pêche : le statut des pêcheries fixes et mobiles sur l'estran



La pêcheur « Pigeon » à marée descendante © C.G.50



Article 4 du livre 5 de l'ordonnance de 1681 © Archives départementales de la Manche

Des propriétés sur le domaine public maritime* :

Dans la baie du Mont, toutes les pêcheries fixes disposant d'actes antérieurs à 1544 et n'ayant pas connu de longues périodes d'abandon sont des propriétés privées. Jusqu'à la révolution française, ces pêcheries appartiennent souvent à des religieux, à des nobles et riches bourgeois qui confient leurs exploitations à des pêcheurs. A partir du XIX^{ème} siècle, les propriétaires seront souvent d'origine plus modeste.



La pêcheur abandonnée de Sol Roc © L. Chatelais

Le régime de concession : Le début du XIX^{ème} siècle est marqué par une phase illégale de construction de pêcheries. Pour mettre fin à ce laisser-aller, la loi du 9 janvier 1852 fixe les principes de l'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) sur le domaine public maritime. Cette autorisation est délivrée par l'administration maritime pour un temps défini, et moyennant une redevance. Quelques pêcheries en pierre abandonnées puis remises en activité, comme celle de Sol Roc à Champeaux, ont pu bénéficier de ce statut de concession.



Batterie de tésures dans une filandre au Groin du Sud © C.G. 50

Liberté de la pêche pour les pêcheurs tendeurs à basses

eaux : L'activité des pêcheurs professionnels exerçant leur métier avec des pêcheries mobiles repose sur le principe de la liberté de la pêche en mer défini par l'ancien droit romain et réaffirmé par l'ordonnance de 1681 (Article 1 ; Titre 1^{er} du livre V) : « Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets, auxquels nous permettons de la faire, tant en pleine mer que sur les grèves, avec les filets et engins permis par la présente ordonnance ». Cette liberté reste toutefois très encadrée.

*Domaine public maritime : Ancienne définition extraite de l'article 1^{er} du titre du livre IV de l'ordonnance de 1681 « sera réputé bord et rivage de mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusqu'à où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves ». Cette définition correspond aussi à celle de l'estran. Depuis 1963, la nouvelle définition du domaine public maritime inscrit en plus de l'estran, le sol et le sous-sol de la mer jusqu'à la limite des eaux territoriales.

Le statut ambigu des hommes et des femmes exploitant les pêcheries

L'ordonnance de 1681 institue le régime des classes servant à recenser et connaître le nombre de pêcheurs pouvant intégrer la marine de guerre en période de conflits. Ce régime des classes deviendra l'inscription maritime à la révolution française. A cette date et à quelques rares exceptions, les pêcheurs à pied de la Baie du Mont-Saint-Michel n'entreront pas dans ce régime qui concerne essentiellement les marins embarqués.

En 1886, une retraite à demi-solde est accordée aux marins de 50 ans**. Des pêcheurs à pied de la Baie choisirent ce statut car ils utilisent parfois des doris achetés dans les ports de Cancale ou de Granville. Ce statut, intégrant uniquement les périodes de navigation, ne sera cependant pas toujours intéressant. C'est ainsi que les pêcheurs naviguant plus rarement comme ceux du fond des estuaires (Vains, Courtils, Huisnes...) se verront décompter seulement 6 mois de navigation par année civile, allongeant d'autant leur mise en retraite.

A partir des années 1920, d'autres pêcheurs à pied choisirent le régime de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.). Quelques pêcheurs à pied ne disposeront d'aucune protection sociale parfois jusque dans les années 1970.



Hommes et femmes exploitant une pêcheur en bois © Collection Cortopole



Doris échoué devant Genêts © A. Gloux

Depuis le 11 mai 2001, les pêcheurs à pied professionnels bénéficient tous d'un véritable statut. Ceux qui intègrent depuis cette date ce dispositif relèvent du régime de la Mutualité Sociale Agricole.

** À condition d'avoir été embarqué depuis l'âge de 10 ans, d'avoir effectué cinq ans de service militaire actif, et de justifier d'une carrière de 25 ans de navigation.



Algues et poissons emprisonnés dans une bourrache à mailles trop fines © L. Chatelais

Les pêcheries : des pièges trop redoutables ?

Du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle, les nombreuses inspections des pêcheries montrent toutes le caractère peu sélectif de ces pièges. De 1681 à 1736, de nombreuses ordonnances et arrêts fixent des conditions permettant de réduire les prises de poissons de petites tailles. Ces ordonnances ou arrêts imposent également pour tous les types de pêcheries, des périodes dans l'année où la pêche sera réduite et même parfois arrêtée.

L'application de cette législation se heurtera à de fortes résistances. Pourtant interdits, les filets de très petites mailles utilisés pour piéger le poisson à la sortie des pêcheries en pierre continuent à être utilisés au XIX^{ème} siècle. Interdit en 1732 sur les pêcheries en bois, le couloir terminal guidant le poisson et le piège seront toujours présents un siècle plus tard. Preuve de la résistance des pêcheurs, la pêcheur n° 1 située en face du port de la Houle en Cancale, sert en 1843 de pêcheur « modèle » pour l'administration afin que toutes les autres pêcheries puissent se conformer à l'ordonnance de...1736.

Les pêcheries en pierres de Granville à Champeaux

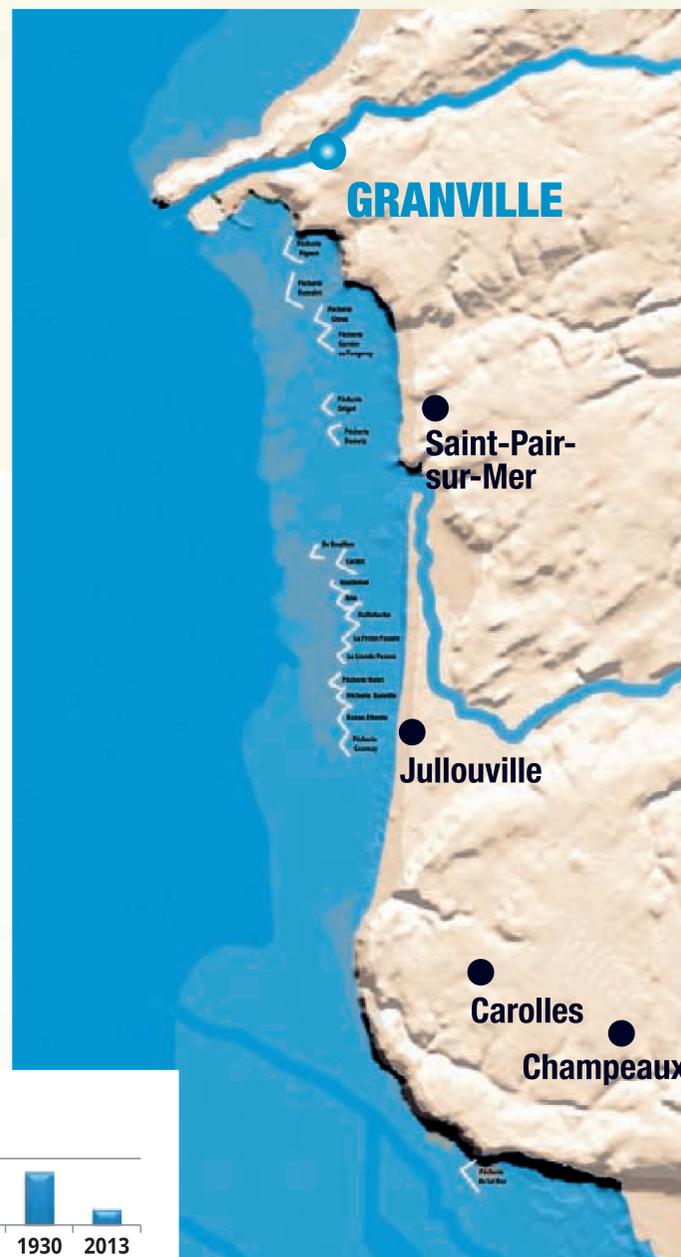
Les pêcheries en pierre sur le littoral nord de la baie du Mont entre Granville et Carolles sont d'un type relativement homogène. Les deux murs en V ouverts vers la plage et d'une dimension moyenne de 225 mètres se rejoignent vers la mer au niveau de la porte ou écluse servant à piéger les poissons.

Construction et entretien d'une pêcherie en pierre

Les pêcheries en pierre de Granville à Champeaux sont construites en pierre sèche respectant ainsi l'ordonnance de 1681 qui interdit l'usage de ciment ou mortier. Les pierres utilisées sont pour une grande partie extraites des platiers rocheux disposés à proximité. On reconnaît aussi quelques galets extraits d'anciens cordons marins disponibles directement sur l'estran ainsi que des empierrements plus exotiques comme du quartz, des boules de granite, anciens projectiles du Moyen-Âge, et quelques pierres de réemploi issues de la destruction de bâtiments à terre.

Éloignées de 600 mètres pour les plus proches à plus d'un kilomètre du rivage pour les plus au large, les pêcheries en pierre sont situées en bas de plage sur une pente très douce sablo-vaseuse ou parfois directement sur le platier rocheux. Les deux murs ou bras en V sont construits à l'horizontale sur toute leur longueur et varient selon les pêcheries de 400 mètres à 150 mètres.

Lorsque la marée descend, l'ensemble des murs se découvre simultanément, piégeant ainsi les poissons dans l'enceinte de la pêcherie. Ces murs, dont la hauteur maximum était fixée à 1,30 mètre par l'ordonnance de 1681, peuvent parfois atteindre 1,60 mètre au niveau du piège. La largeur des murs supérieure à 1 mètre augmente graduellement vers l'aval de la pêcherie pour atteindre plus de 2,75 mètres à proximité du piège.



La pêcherie « Pigeon » à marée basse © L. Chatelais



Les bras de la pêcherie « Pigeon » se découvre à marée descendante © C.G. 50



Huîtres et balanes sur le bras ouest de la pêcherie « Pigeon » © C.G.50

Les deux parements extérieurs constitués de blocs plus grands et parfois plus plats enserrant avec soin le cœur du mur fait de plus petits blocs ou galets. Des agglomérats d'huîtres, de balanes (crustacés fixés en forme de petit volcan), viennent avec le temps « souder » les pierres entre elles.

Une porte ou écluse est disposée à la jonction des deux bras. Les deux montants verticaux comportent chacun deux larges entailles verticales. La première entaille, côté terre, supporte la porte ou vanne servant à maintenir l'eau dans la pêcherie à marée descendante. L'autre entaille verticale, côté mer, sert à disposer la carrée munie d'un long filet tubulaire, la bêche. La porte se prolonge vers le large par deux petits murs d'environ 6 mètres de long formant un goulet.

Les pêcheries en pierre de Granville à Champeaux sont soumises à de fortes houles des secteurs ouest et nord-ouest à l'origine du déchaussement des pierres voire de brèches. L'entretien des pêcheries en pierre est donc régulier mais avec une période plus soutenue au printemps pour réparer les dégâts hivernaux. Les pierres dispersées par les vagues sont le plus souvent retrouvées à proximité et réinstallées sur les murs. Parfaitement ancrés dans les murs et protégés par le goulet, les montants de la porte de la pêcherie en granite résistent mieux au point de rester de très longues années en place bien après l'abandon de la pêcherie.

Les murs en V créent à l'intérieur des pêcheries une zone abritée des vagues propice à l'envasement. En dehors de la pêcherie des Grands Bras construite sur une base rocheuse, il est nécessaire plusieurs fois par an d'ouvrir largement la porte de la pêcherie afin de laisser l'eau s'écouler librement. Malgré ces précautions quelques pêcheries comme Dumetz et Drigot souffrent d'un envasement important.

Si les principes de fonctionnement sont figés depuis des centaines d'années, les pêcheries en pierre n'échappent pas à la modernité. Construites traditionnellement en granite, les montants des portes sont parfois reconstruits en ciment armé comme pour la pêcherie Drigot ou Dumetz, voire en fer comme sur la pêcherie Pigeon. La pêcherie Drigot dispose aussi de barreaux en acier inoxydable. Les portes en bois pleines ou à grilles sont remplacées par des portes en aluminium, parfois en plastique, plus légères et plus résistantes. La bêche autrefois en coton est aujourd'hui en nylon imputrescible.



La porte relevée et la bêche de la pêcherie « Garnier » à Kairon © X. Huet



La pêcherie « Les Grands Bras » © C.G. 50

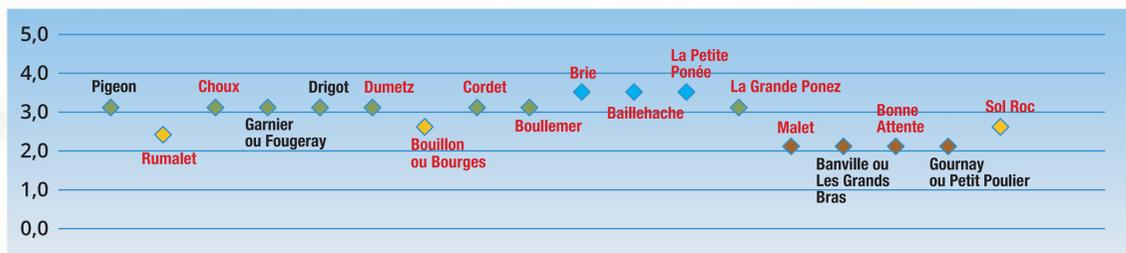


L'envasement de la pêcherie « Drigot » © C.G. 50



La pêcherie « Dumetz » à l'abandon devant Kairon © C.G. 50

Les pêcheries en pierres de Granville à Champeaux



En rouge les pêcheries abandonnées en 2013
En noir les pêcheries en activité en 2013

Pêcherie accessible pendant environ :

59% des marées basses de l'année (bleu)
44% des marées basses de l'année (orange)
52% des marées basses de l'année (vert)
35% des marées basses de l'année (rouge)

Position des pêcheries en pierre sur l'estran

Les pêcheries de Granville à Champeaux ont des altitudes variables allant de 3,5 mètres à 2 mètres au-dessus du niveau des plus basses mers (0 marin). Cette disposition très basse sur l'estran peut apparaître étonnante car elle prive dès l'origine les exploitants de très nombreuses marées. Sur cette partie de la côte, elle semble toutefois répondre à un compromis permettant à la fois un accès à pied suffisant et l'assurance de capturer sur les niveaux les plus bas une ressource plus importante.

Les outils et accessoires de la pêche

La bâche, chausse ou guideau est un long filet tubulaire de petit maillage fixé sur un cadre, la carrée.



La bâche est refermée avant de pêcher © CG50

Le croc sert à relever le filet. Autrefois en noisetier, ce croc peut être aujourd'hui une simple barre de fer recourbée.

La hotte ou dossier est d'un type commun à tous les pêcheurs de la baie du Mont. Confectionné en saule et sur mesure souvent par le pêcheur, le dossier est muni d'une sangle passée sur le torse. Il recueillera la pêche triée dans l'auge.

Le bouquetout est une époussette à petit manche utilisée en fin de pêche pour capturer les crevettes.



L'auge en granite est posée sur l'un des deux murs formant le goulet de la pêcherie. Cette auge percée est un élément fixe de la pêcherie

Pêcheur avec sa carrée, son croc et sa hotte © Musée du Vieux Granville



« Pêcherie Pigeon » au sud de Granville © CG50



Inspection de la bâche sur la pêcherie des « Grands Bras » © CG50

La pêche

A quelle heure pêcher ? :

La pêche débute invariablement, de jour comme de nuit, par l'évaluation de l'heure d'arrivée sur la pêcherie. Les conditions météorologiques ainsi que la hauteur des vagues peuvent influencer cette heure d'arrivée prévue aujourd'hui par les annuaires de marées. Pour les copropriétaires des pêcheries, il est aussi nécessaire de tenir compte d'un roulement équitable des journées de pêche.

Se rendre sur le lieu de pêche :

L'arrivée sur la pêcherie se fait au moment où les bras commencent à se découvrir. En marchant sur la tête des murs rendue glissante par la marée, l'exploitant doit atteindre la porte avant qu'une trop forte dénivellation se crée entre l'intérieur de la pêcherie et la mer descendante. Peu après, la pression du courant deviendrait en effet trop forte pour remonter sans peine la porte. Après avoir glissé la carrée dans l'entaille située face au large, la porte de la pêcherie est remontée.



Remontée de la porte sur la pêcherie « Garnier » © X. Huet

La pêche :

La bâche est régulièrement relevée à l'aide du croc. Au milieu des années 1940, dernière période faste de pêche pour les pêcheries, la bâche pouvait être pleine en quelques minutes. Sardines, petits mulets, quelques poissons plats, soles et carrelets, constituaient la maigre pêche de cette journée de début de printemps 2013. Après avoir trié la pêche dans l'auge, une grande partie est rejetée car hors taille.

Contrairement aux pêcheries en bois, les pêcheries en pierre peuvent conserver de l'eau à l'intérieur des bras jusqu'à la remontée de la marée. Les exploitants ne sont donc pas contraints de pêcher à toutes les marées basses.

Fin de pêche :

Le courant diminue et la bâche repose maintenant dans le fond du goulet. Quelques crevettes et poissons retenus dans la pêcherie sont récupérés à l'aide du bouquetout. La bâche est maintenant remontée puis mise à sécher. Elle sera ensuite enroulée autour de la carrée.



La pêche est vidée puis triée dans l'auge © CG50



Pêcheur au début du XX^e repliant sa bâche en fin de marée sur la pêcherie « Garnier » © Archives départementales de la Manche

La vente de la pêche

Avec l'abandon des dernières pêches professionnelles dans les années cinquante, la vente n'est aujourd'hui plus d'actualité pour les pêcheries en pierre. Avant cette période, deux modes de vente étaient privilégiés : l'un correspondait à un circuit court permettant à l'exploitant de vendre sa pêche (seiches, maquereaux, sardines...) aux habitants de la commune ou des communes voisines ; l'autre, le circuit long, concernait le poisson « noble », comme le bar ou le saumon, qui pouvait être expédié parfois très loin en particulier après la création de la ligne Granville-Paris en 1870.

Si en 1879 la part des revenus cumulés des pêcheries reste modeste dans le quartier de Granville par rapport à la pêche en bateau (environ 16,5 %), la fonction sociale semble très importante et servira souvent d'argument pour le maintien de ces exploitations privées sur le domaine public maritime. C'est dans ce sens que le préfet de la Manche écrit au ministre de la marine le 12 septembre 1853 : « *la question de la pêche du menu poisson préoccupe vivement, non seulement les pêcheurs, mais encore les ouvriers qui trouvent dans ce petit poisson une nourriture saine et à très bon marché...* ».

Les pêcheries mobiles de la baie du Mont

L'instabilité des fonds et les courants violents des estuaires de la Sée et de la Sélune ainsi que du Couesnon avant sa canalisation en 1863 n'ont pas permis l'installation de pêcheries fixes en bois ou en pierre dans cette partie de la Baie. Les pêcheurs à pied ont donc privilégié des installations plus légères faites de filets tendus sur des pieux et pouvant être déplacées au gré des variations des fleuves.



Extrait d'un dessin de tésures et filets droits en 1845 dans *Life in Normandy* de W.F. Campbell © Bibliothèque du Fonds Ancien d'Avranches

Portraits des pêcheries mobiles de la Baie

Les pêcheurs à pied de la baie du Mont-Saint-Michel, disposent d'un ensemble de filets parfaitement adaptés à la configuration changeante de la Baie et à un type particulier de capture (crevettes, poissons plats, saumons, mulets...). Ces engins de pêche, tous ancrés au sol par des pieux, sont soit des filets droits, soit des filets coniques disposant d'un piège. Tous ces filets peuvent être déplacés voire remisés en période de fermeture de la pêche.

Les filets coniques

Les tésures : Constituée de 4 nappes de filets formant un entonnoir et prolongée par une cage servant de piège, la tésure est le type de filet le plus complexe des engins de pêche de la Baie. De forme rectangulaire, l'ouverture du filet est en moyenne de 90 centimètres de large pour 50 centimètres de hauteur. Disposant par dérogation au décret de 1853 de maillages très faibles, ces filets sont principalement utilisés pour la pêche à la crevette et accessoirement aux poissons plats.



Tésures fermées près du banc des Hermelles © J.-Y. Coccagn



Schémas d'une batterie de tésures de la baie du Mont © C. Billard

Les grandes tésures ou benâtres : Apparues dans les années 1930, les grandes tésures sont adaptées aux secteurs plus calmes de la Baie. Leur ouverture rectangulaire est en moyenne de 120 centimètres de large pour 45 centimètres de hauteur. Ces filets sont principalement utilisés pour la pêche à la crevette.



Grandes tésures fermées devant Dragey © G. Roger



Grandes tésures ouvertes devant Cherruix © C.G. 50

Les banates ou jojos ou bric-à-brac : Constituées de 4 nappes de filets réunies en entonnoir, les banates disposent, à l'intérieur, d'un voile empêchant le reflux des poissons. Ce voile est une invention récente améliorant le rendement des plus anciens filets comme les guideaux de bas étalier décrits au début du XVIII^{ème} par Le Masson du Parc. Ce filet au maillage important est parfaitement adapté à la capture des poissons plats comme la sole ou la plie.



Batterie de banates dans les estuaires de la Sée et de la Sélune © S. Lechartier

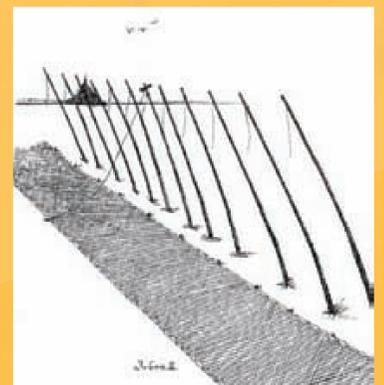
Les filets droits

Les rets à saumon : Les rets sont des filets droits constitués d'une simple nappe à maille large de 7 centimètres au carré. Utilisés jusqu'au début des années 1980 dans les estuaires de la Sée, de la Sélune et du Couesnon, les rets à saumon étaient installés au-dessus de la marée haute du jour directement dans le lit des fleuves. Afin de ne pas bloquer la montée du saumon, l'usage ancien était de disposer les rets en laissant la distance nécessaire au passage d'un bateau avec ses avirons puis plus tard de libérer un tiers du lit du fleuve. Commencée vers le 11 janvier, la pêche du saumon avec les rets se terminait début avril pour faire place à la pêche au grand filet.



Ret à saumon avec ses filets complémentaires : la recette à droite et le grand moule au fond à gauche © G. Jugan

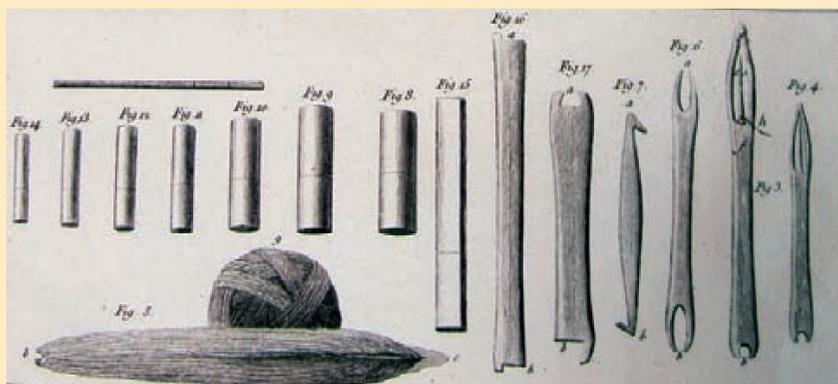
Le grand filet : Les pêcheurs du Mont et de Saint-Léonard pratiquaient la pêche au grand filet dans la Baie près de Tombelaine. Ce grand filet long de 700 à 1000 mètres était tendu perpendiculairement à la marée sur de grands pieux. Afin de ne pêcher qu'à marée descendante, le grand filet était fixé à marée montante dans sa partie basse puis remonté à l'aide de bateaux à l'étable de haute mer. L'installation et la pêche avec cet engin était une opération collective mobilisant tous les pêcheurs d'une même communauté villageoise. L'usage de ce filet sera interdit par le décret du 27 avril 1935 avant d'être reprise après 1940. Pêchant pour l'essentiel des mulets et souvent en trop grande quantité, le manque de débouchés commerciaux signera la fin de cette pêche collective à la fin des années 1950.



Grand filet en attente de la marée © Dessin E. Jugan avec l'autorisation de Mme Eugénie Jugan

Fabrication et entretien des filets

Jusqu'aux années 1930, les filets sont entièrement fabriqués à la main avec du fil de coton. Des moules de différents diamètres permettaient alors de créer des mailles de plus ou moins grandes tailles. Plusieurs jours étaient nécessaires pour fabriquer les filets complexes comme les tésures.



Moules et navettes - Illustration extraite du traité des pêches de Duhamel du Monceau, 1769 © Fonds anciens de la Médiathèque de Granville

Les pêcheurs prendront ensuite l'habitude d'acheter des nappes de filet en coton. Trois nappes de différentes tailles étaient utilisées pour former une tésure qui avec cette nouvelle technique était fabriquée en une journée.



Utilisation d'un moule et d'une navette © C.G. 50

L'arrivée des filets en nylon dans les années 1950 apparaît comme une véritable révolution pour les pêcheurs à pied. La durée de « vie » des filets est triplée et l'entretien est limité par la plus grande résistance des fils.

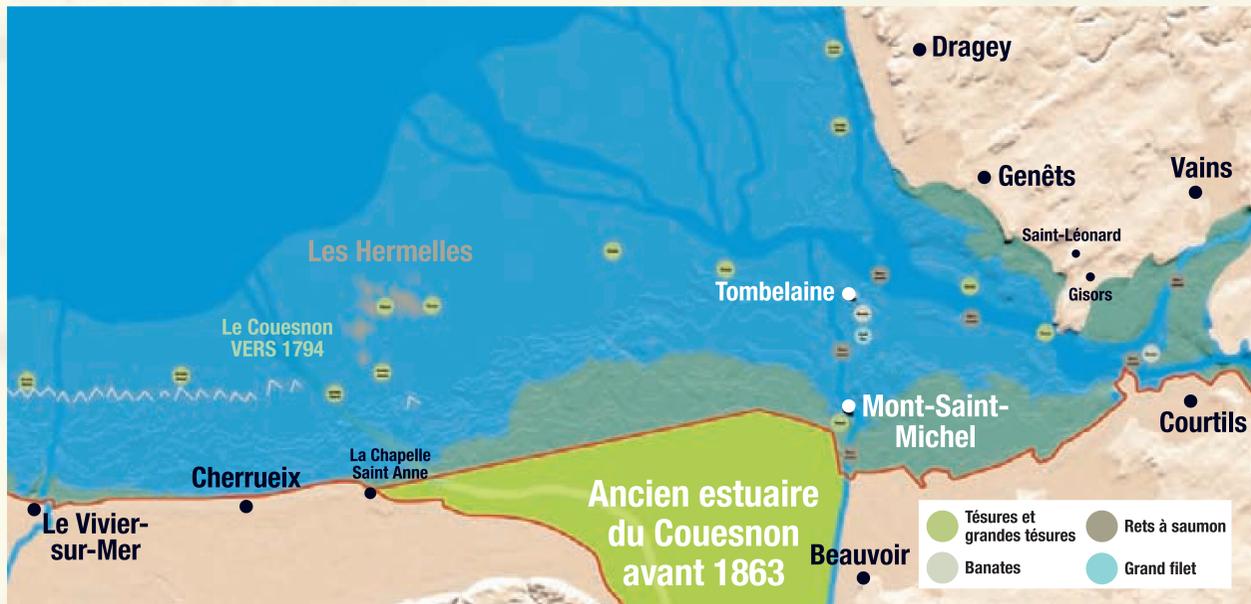
Fabrication des palets

La fabrication des palets nécessaires à l'installation des filets sur la grève est un travail d'hiver. Les palets sont taillés dans de jeunes branches parfaitement rectilignes de saules ou de châtaigniers. Après avoir taillé en pointe l'extrémité

des branches, celles-ci sont écorcées puis une marque différente pour chaque pêcheur est apposée.

Les pêcheries mobiles de la baie du Mont

Avec plus de 900 filets encore recensés au début des années 1980, l'installation des pêcheries mobiles sur l'estran doit à la fois répondre aux contraintes particulières de la Baie, aux biotopes de chaque espèce à pêcher, mais aussi à des règles permettant aux nombreux pêcheurs de cohabiter ensemble afin de partager la ressource.



Position des pêcheries mobiles sur l'estran

Dans la baie estuarienne : Les courants sont à l'origine de profondes modifications du lit des fleuves. Les pêcheurs de la baie estuarienne ont tous appris depuis des siècles à anticiper ces évolutions qui risquaient d'emporter ou ensevelir sous des tonnes de vase leurs fragiles engins de pêche.

Si les filets droits sont disposés directement dans le lit des fleuves, les autres engins de pêche sont tous placés dans des secteurs moins exposés. Pour les tésures, les pêcheurs privilégient les anciens bras de fleuves, les filandres, ainsi que les che-

naux issus du drainage des prés-salés. Les grandes tésures sont installées dans un secteur protégé des courants entre le sud de Saint-Jean-le-Thomas et Dragey. Les pêches aux filets droits et coniques sont interrompues au cours des grandes marées.

De Cancale à Cherrueix : Dans le secteur où les pêcheries en bois sont nombreuses, les filets sont disposés en aval des pêcheries. À l'est de Cherrueix, là où les pêcheries en bois sont plus rares, le choix de la zone de pêche est influencé par la recherche de poissons plats et de la crevette rose à

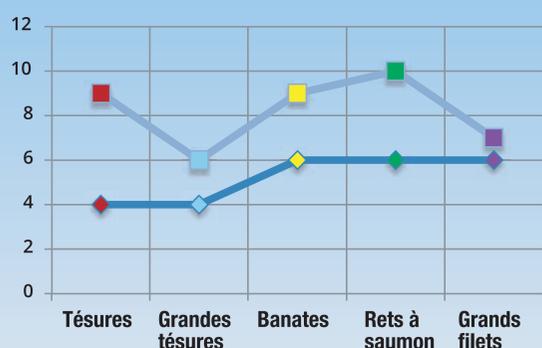


Chenau de la baie estuarienne à proximité de Tombelaine © J.Y. Cogaïn

forte valeur marchande. L'influence des courants de la baie estuarienne augmentant vers l'est, les grandes tésures sont remplacées par les petites tésures.

L'altitude de pose des engins de pêche

Altitude minimum et maximum de pose des filets par rapport au niveau de plus basse mer



Les tésures : La position de ces filets sur l'estran est très variable pouvant aller jusqu'à 9 mètres au-dessus du niveau des plus basses mers (0 marin) dans le secteur du Grouin du Sud à 4 mètres du 0 marin dans les anciens bras du Couesnon.

Les grandes tésures ou banâtres : Côté normand et à l'est de Cherrueix, les grandes tésures sont disposées à une altitude proche de 6 mètres du 0 marin et sont donc accessibles à chaque marée. Plus à l'ouest, de Saint-Benoît-des-Ondes au Vivier-sur-Mer, les grandes tésures sont installées sous les pêcheries bois à 3 ou 4 mètres au-dessus du 0 marin et ne pêchent donc plus aux petites marées.

Les banates, jojos ou bric-à-brac : Les banates à plie ou à crevette étaient le plus souvent installées au pied de mer sous Tombelaine à environ 6 mètres au-dessus du 0 marin. Quelques pêcheurs utilisaient aussi les banates dans la partie haute des estuaires aux grandes marées.

Les rets à saumon : Les pêcheurs du Mont et de Genêts tendaient leurs rets à partir de 6 mètres jusqu'à environ 7 mètres au-dessus du 0 marin pendant les petites marées. Les pêcheurs de Vains prenaient ensuite le relais aux cours des moyennes marées en posant leurs rets de 7 à 9 mètres au-dessus du 0 marin. Plus haut dans les estuaires de la Sée et de la Sélune, les pêcheurs de Céaux et de Gisors pêchaient au-dessus de 9 mètres par plus grandes marées.

Le grand filet : Les pêcheurs de Saint-Léonard et du Mont-Saint-Michel se partageaient le même secteur de pêche autour de l'île de Tombelaine pour tendre le grand filet. Ce niveau légèrement au-dessus de la mi-marée laissait environ 3 heures de descendant et 3 heures de montant pour installer ce long filet.

Les anciennes règles de pêche entre pêcheurs

Les règles de pêche entre pêcheurs d'un même village

Les pêcheurs à pied de la baie estuarienne avaient pris l'habitude de graver le haut des palets d'une marque personnelle. Les filets disposaient aussi de signes individuels fait de nœuds simples ou doubles permettant d'identifier chaque pêcheur. Toutes ces marques et signes facilitaient la récupération du matériel parfois emporté par les marées ou les tempêtes.

Un usage répandu dans la baie estuarienne était de planter deux palets marqués préfigurant la future zone d'implantation des tésures. Cette réservation devait respecter une distance de 120 pas (75 mètres) entre deux installations et donnait de fait la priorité au premier pêcheur venu.



Marques de palets de pêcheurs © CG50

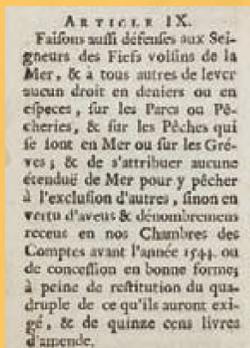
étant apparues sur la limite ouest, celle-ci sera décalée plus à l'est après les années 1930.

Pour le grand filet, et selon les mêmes règles que les tésures, un premier pieu planté sur la grève préfigurait l'endroit où allait être posé le grand filet. Ce pieu donnait ainsi la priorité à la première communauté de pêcheurs venue.

Pour les autres instruments de pêche, les pêcheurs de chaque village étaient libres de disposer les engins là où ils le voulaient dans la Baie.

Les règles de cohabitation avec les exploitants et propriétaires des pêcheries en bois

Jusqu'au XVII^{ème} siècle entre Cancale et Cherrueix, les pêcheurs à pied tendant leurs filets à proximité des pêcheries en bois étaient très dépendants des seigneurs propriétaires de ces pêcheries qui percevaient alors un droit de place. L'ordonnance de 1681 puis l'arrêt du 11 août 1736 pris après les inspections de Le Masson Du Parc régleront définitivement les rapports entre les propriétaires des pêcheries et les pêcheurs à pied tendant leurs filets.



Article 9 du livre 5 de l'ordonnance de 1681 © Archives départementales de la Manche



Limites de pêche aux saumons dans la baie estuarienne © Ecomusée de la Baie - S.I.G. C.G. 50

La pêche aux tésures et grandes tésures dans la Baie

Le maintien tardif des pêcheries mobiles doit beaucoup à la pêche à la crevette qui a assuré au XX^{ème} siècle une part de plus en plus importante des revenus des pêcheurs professionnels. La baisse et l'irrégularité des rendements, la difficulté des pêches de nuit, ne permettront cependant plus aux jeunes pêcheurs de prendre la relève après les années 1980.

Les outils et équipements associés à la pêche aux tésures

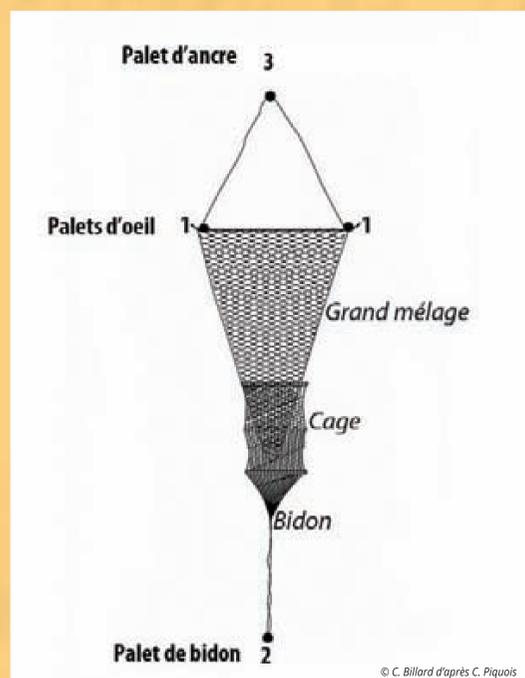
Le dossier pour les Normands ou la hotte pour les Bretons est d'un très grand volume capable de contenir plus d'une dizaine de filets soigneusement empilés les uns sur les autres. Les palets servant à fixer les filets sont transportés au-dessus du dossier.

Le maillet en bois sert à enfoncer les palets lorsque la couche de sable ou de vase est trop dure.

La lanterne puis la lampe tempête étaient des accessoires indispensables pour la pêche de nuit très fréquente pour les exploitants des pêcheries mobiles. Elles permettaient de parcourir les

grèves jusqu'au lieu de pêche. A partir des années cinquante, la lampe tempête sera remplacée par la lampe torche à pile souvent boutonnée à la veste.

La grille à crevette est utilisée depuis les années 1950 pour calibrer et trier les crevettes.



Installation d'une batterie de tésures

A. La zone de pêche étant choisie et marquée, les premiers palets peuvent être plantés. Par rotation ou, lorsque la couche de sable est plus dure, par à-coup verticaux, les deux premiers palets d'oeil (1) sont enfoncés au milieu du chenal. Les boucles de la première tésure sont engagées. En respectant un alignement perpendiculaire au courant, les autres palets d'oeil seront plantés à gauche et à droite de la première tésure.

B. Les palets de bidon (2) sont ensuite enfoncés. Ces palets servent à la fois à tendre la tésure et à la retenir face au courant de la marée montante. À ce stade, seule une tésure de la batterie sera tendue. Elle permet de figurer le futur alignement de la batterie de tésures. Les autres tésures seront définitivement tendues après la pose des palets d'ancre (3).

C. Les palets d'ancre (3) sont les derniers à être installés. Disposés face à l'ouverture, ils retiendront par des cordes fixées aux palets d'oeil, les tésures à marée descendante. L'opération terminée, les tésures sont définitivement tendues sur les palets de bidon. La cage de la tésure doit alors reposer légèrement dans l'eau.

D. En couissant sur les palets d'oeil, le filet est ensuite réglé en hauteur. Ce réglage est déterminé par le pêcheur en fonction de la force des courants de la prochaine marée ou du charriage des débris des fleuves.

E. Côté breton, un voile est parfois tendu devant les tésures afin d'empêcher les méduses de les obstruer.



La pêche

Se rendre sur les lieux de pêche : Dans la baie estuarienne et sur l'estran de Cancale à Cherrueix, la distance entre la terre et les installations dépasse parfois 5 kilomètres et même 10 kilomètres pour celles disposées devant Saint-Broladre et Roz-sur-Couesnon. Même si les charrettes, et depuis les années 1950, les tracteurs étaient utilisés pour se rendre sur les lieux de pêche, la marche à pied et parfois le bateau ont toujours été les moyens les plus sûrs pour atteindre les installations dans une baie aux fonds changeants et souvent instables.

La pêche : Les pêches s'effectuent de jour comme de nuit avec une préférence pour celles de nuit ou du matin qui permettent d'écouler rapidement un produit frais et vivant. Dans la baie estuarienne, la pêche au cours de la marée de nuit assure égale-

ment de meilleurs rendements à la crevette. L'arrivée sur le lieu de pêche doit toujours se faire au moment où les tésures se découvrent. Après avoir dénoué le nœud du palet de bidon, la tésure est secouée afin de la débarrasser de ses algues et débris. Chaque tésure peut fournir un à deux kilogrammes de crevettes dans la baie estuarienne mais le nombre d'engins est ici limité à 20. Les rendements moins importants sur la partie bretonne sont compensés par l'absence de limitation du nombre des tésures par pêcheur.

Le tri de la crevette : Le premier tri est effectué directement sur le lieu de pêche en secouant la cage de la tésure. Un second tri peut ensuite être exécuté avec la grille à crevette. Arrivé chez lui, le pêcheur pratique un troisième tri plus soi-

gneux. Pour les pêches à proximité du banc des Hermelles, un tri par espèces est également effectué en séparant les crevettes grises (*Crangon crangon*) et les crevettes roses (*Palaemon serratus*) à plus forte valeur marchande.



La vente des crevettes

La vente dans les campagnes a rarement assuré des revenus exceptionnels car la crevette n'a jamais eu la réputation de « tenir au ventre ». Les

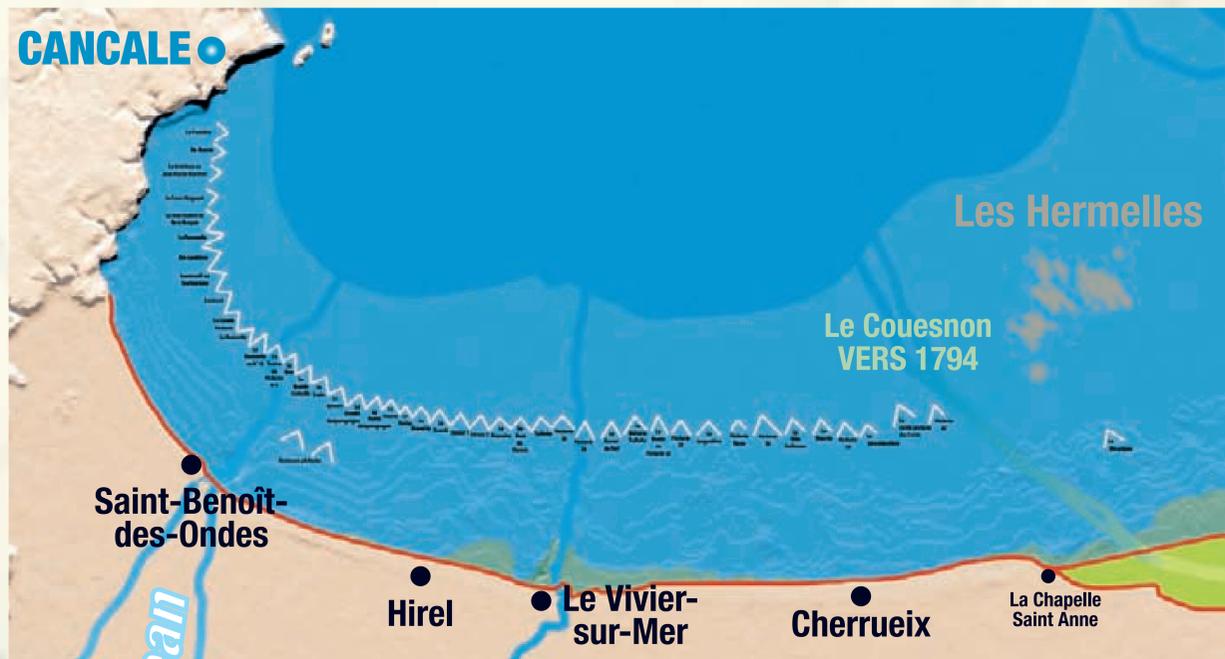
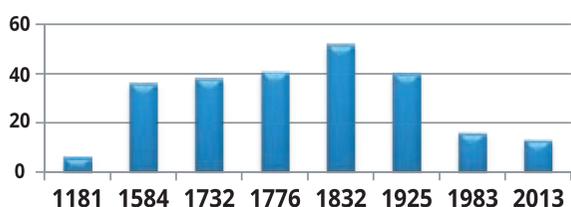
pêcheurs de la Baie ont donc privilégié deux autres circuits de vente, l'un direct l'autre indirect. Le circuit de vente directe, effectué par le pêcheur ou sa femme, était celui des marchés dans les villes des pourtours de la Baie, Granville, Avranches, Dol-de-Bretagne, Pontorson ainsi que Dinan, Dinard et

Saint-Malo. Le circuit de vente indirect consistait à fournir des mareyeurs venant s'approvisionner chez le pêcheur. Ce circuit de vente très efficace, dont quelques mareyeurs de Genêts s'étaient faits la spécialité, a permis jusqu'en 2010 d'assurer le maintien d'une pêche à pied professionnelle.

Les pêcheries bois de Cancale à Cherrueix

Fragiles édifices en bois exposés aux vents et aux houles, les pêcheries en bois formaient encore dans les années 1930 une ligne presque continue d'environ 16 kilomètres de Cancale à Cherrueix. Construire, reconstruire puis entretenir ont rythmé, avec la pêche, la vie des exploitants des pêcheries.

Evolution du nombre de pêcheries en bois en activité



L'approvisionnement en bois

La coupe du bois

Les pieux en chêne ou en orme étaient autrefois coupés sur les boisements périphériques de la Baie ou de l'arrière-pays. L'orme était aussi parfois cultivé sur des parcelles des marais afin de réduire le transport. Depuis l'introduction de la mytiliculture dans les années 1950, les troncs de chêne viennent parfois de régions plus éloignées comme le Perche.

Le bouleau a toujours été privilégié pour assurer la fermeture des pannes des pêcheries. Cet arbre est encore très présent sur les hauteurs de Saint-Broladre ainsi que dans les marais noirs à l'ouest de Dol-de-Bretagne ou les marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine. Par défaut, le saule plus fragile peut aussi être utilisé. Au cours de la coupe, les petites branches disposées à l'extrémité des branches principales sont toujours conservées

Le transport du bois

Au XI^{ème} siècle, les entrées d'eau maritimes dans les marais de Dol à hauteur du Vivier-sur-Mer (estuaire du Guyoult) et à l'est de Cherrueix ont pu favoriser le transport des matériaux par bateau ou par drome (radeau de bois) pendant les grandes marées. Cette situation pourrait avoir persisté même après l'endiguement définitif des marais de Dol vers le XVI^{ème} siècle grâce au canal navigable établi entre Dol et le port du Vivier-sur-Mer. Au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle, le transport du bois jusqu'aux pêcheries était encore assuré par des doris en remorque à partir des ports de Cancale ou de Cherrueix.



Coupe de branches sur des saules têtards dans les marais de Cherrueix par le C.P.I.E. de la baie du Mont © C.G. 50



Stockage des branches sur des saules avant leur transport © C.G. 50



Embarquement dans le Port du Vivier-sur-Mer des perches de bouleau nécessaires à l'entretien d'une pêcherie © Archives départementales d'Ille et Vilaine

La construction et l'entretien d'une pêcherie en bois

Mise en place des pieux :

La construction d'une pêcherie en bois débute par la pose des pieux dont la longueur varie de 2,5 mètres au début des pannes à environ 4 mètres sur la partie proche du piège. La méthode traditionnelle consistait à creuser des avant-trous d'une trentaine de centimètre de large. Les pieux étaient ensuite enfoncés par des mouvements de balancement. Ce travail épuisant ne permettait de planter qu'une dizaine de pieux par équipe et par marée. Depuis les années 1970, de puissantes motopompes percent à plus d'un mètre de profondeur un avant-trou dans lequel sera planté le pieu.

Mise en place des pannes ou flancs fermant la pêcherie

Les pieux ayant été dressés, les branches peuvent être entrelacées à l'horizontale entre les pieux selon la méthode du clayonnage. Cette méthode nécessite la présence de deux à trois personnes pour guider et ployer les branches de 3 à 5 mètres de long. Les branches sont ensuite tassées avec les pieds ou parfois à la masse pour atteindre une hauteur de plus de 3 mètres à proximité du piège. Des cordes tendues entre le haut des pieux et des piquets plantés à l'extérieur de la pêcherie permettent de renforcer la structure.

grillage. Une ou deux gaules de bois de 6 à 7 mètres de hauteur sont plantées à proximité du piège pour signaler à marée haute la présence de la pêcherie.

Faire et voir défaire :

Les pêcheries en bois sont des édifices fragiles nécessitant un entretien constant. La partie basse des ailes des pêcheries est la plus exposée au déferlement des vagues à marée montante. Une série de tempêtes sur une partie usée de la pêcherie provoque alors des brèches importantes.

Duhamel du Monceau dans son traité des pêches de 1769 signale pour les pêcheries bois de la baie du Mont une ancienne technique de fermeture des pannes différente du clayonnage : « au lieu de faire les ailes en clayonnages, [...], on plante, de distance en distance, de forts pieux, qui entrent de 4 pieds (1,3 mètres) dans la vase, et on met entre ces pieux des piquets presque jointifs qui n'ont que 3 pouce (8 centimètres) de circonférence, dont le bas est enfoncé dans la vase et le haut sur des traverses horizontales qui s'étendent d'un pieu à l'autre ».



Enfoncement des pieux © André Busson



Anciens alignements de pieux de la pêcherie de la « Métairie Taillefer » © C.G. 50



Pêcherie « La Mécanique » à la fin des années 1990 © J.Y. Coccign



Mise en place du clayonnage sur une panne de la « Métairie Taillefer » © L. Chotels



Bâchon ou bourrache de la pêcherie la « Métairie Taillefer » © C.G. 50



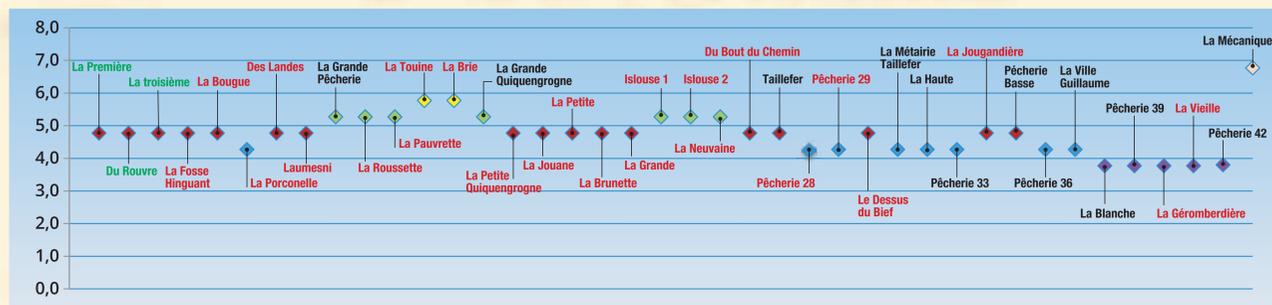
Brèche ouverte au cours de l'hiver 2012 / 2013 sur la « Métairie Taillefer » © C.G. 50

Les pêcheries bois de Cancale à Cherrueix



« La Mécanique » : la pêcherie la plus haute et la plus à l'est des pêcheries en bois © J-Y. Cocalign

Position des pêcheries sur l'estran



En rouge les pêcheries abandonnées en 2013
 En noir les pêcheries en activité en 2013
 En vert les pêcheries détruites devant le port de Cancale pour gêne à la navigation vers 1855

Pêcherie accessible au cours de :
 ◇ 100% des marées basses mais immergée au cours de 95% des marées hautes
 ◆ 100% des marées basses
 ◆ 98% des marées basses
 ◆ 95% des marées basses
 ◆ 89% des marées basses
 ◆ 82% des marées basses

Altitude des pêcheries : L'altitude des pêcheries en bois sur l'estran est beaucoup plus haute que celle des pêcheries en pierre du nord de la Baie. Cette caractéristique permet aux pêcheries en bois les plus basses d'être accessibles pendant au moins 82% des marées annuelles. La pêcherie la Mécanique très haute sur l'estran présente toutefois comme particularité de ne pas être sous l'eau par très petits coefficients soit environ 5% des marées annuelles.

Les pêcheries de Cancale : Simple port d'échouage jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, le port de Cancale se dote d'une jetée en 1838. Les 3 premières pêcheries situées devant le port de Cancale sont alors détruites vers 1855 suite à l'application de l'ordonnance de 1681 imposant la destruction des pêcheries situées « à 200 brasses (330 mètres) du passage ordinaire des vaisseaux... ».

Les pêcheries de l'est : Les pêcheries de l'est sur le littoral de Cherrueix ont subi jusqu'en 1863, les atteintes du Couesnon divaguant parfois devant Cherrueix. Ces divagations responsables des ruptures de digues en octobre 1793 et en février 1811 devant Saint-Broladre seront aussi à l'origine de la destruction de pêcheries et de leur déplacement.

Les outils et accessoires de la pêche

L'épingeoire ou havenet est une petite époussette à manche court servant à récupérer les prises à l'intérieur du piège et du couloir terminal.

La hotte est d'un modèle similaire à celle en usage dans toute la Baie. Le plus souvent en osier, quelques hottes sont aussi confectionnées en rotin.

Les échelles permettent de visiter l'intérieur de la pêcherie. Les pêcheries en bois disposent de deux échelles, l'une sur la face externe, l'autre sur la face interne. L'exploitant monte sur les barreaux rendus glissant par l'eau et la vase puis enjambe à plus de 3 mètres de hauteur la panne. Pour éviter cet exercice parfois périlleux, la Métairie Taillefer disposait encore en 2012 d'une porte permettant de rentrer directement à l'intérieur de la pêcherie.

La table de pêche est fixée après l'hiver sur des poteaux disposés à proximité du piège. Elle sert à trier le poisson sorti du piège à l'aide de l'épingeoire. Les poissons hors taille sont soit rejetés à la mer ou dans le ruisseau s'écoulant de la pêcherie soit disposés dans un bidon rempli d'eau de mer fixé sous la table.



Epingeoire et hotte posées sur un bâchon © C.G. 50



Pêcheur à l'intérieur d'une pêcherie bois © Archives départementales d'Ille et Vilaine



Echelle et table de pêche d'une pêcherie en bois © Archives départementales d'Ille et Vilaine



Table de pêche de la « Pêcherie 39 » © C.G. 50



La pêche d'une marée à la « Pêcherie 39 » © C.G. 50

La pêche

Se rendre à la pêcherie :

Brouillard, perte de repères dans un espace plat au cours des marées de nuits, pêche miraculeuse mais intransportable en un seul voyage, jalonnent de souvenirs la vie de chaque exploitant des pêcheries en bois. L'arrivée des tracteurs dans les années 1960 et la stabilisation des chemins sur les grèves auront grandement contribué à faciliter cet accès puis le retour à terre.

La pêche :

De jour comme de nuit, l'idéal pour chaque exploitant est d'arriver à marée descendante afin de puiser directement la pêche dans le bâchon. La porte du bâchon est ouverte et, à l'aide de l'épingeoire, le poisson est disposé sur la table pour être trié. Au cours de cette marée de fin avril, 4 seiches, de jeunes bars hors taille, 2

vives, plusieurs sardines, un anchois, une vieille, quelques crevettes ainsi que de nombreux poissons plats, soles et carrelets vont être sortis de la pêcherie. Une grande part sera rejetée à l'eau. L'exploitant termine ensuite sa pêche à l'intérieur de la pêcherie encore en eau afin de puiser les dernières prises emprisonnées dans le couloir.

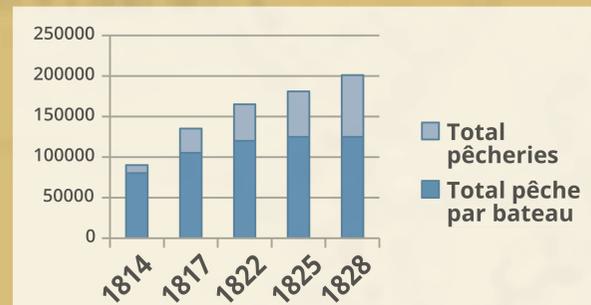
L'élevage des moules sur les pannes des pêcheries :

Fixées naturellement sur les pieux et le clayonnage, les moules ont toujours constitué un complément de pêche pour les exploitants des pêcheries. Ces moules (*mytilus galloprovincialis*) sont d'une espèce différente des moules (*mytilus edulis*) introduites dans les années 1950 sur les parcs mytilicoles.

La vente de la pêche

Malgré un manque évident de rentabilité depuis les années 1950, quelques rares exploitants ont réussi à maintenir jusque dans les années 1980 une activité de vente en associant les maigres revenus de leur pêcherie à ceux des produits de leur pêche à pied ou en bateau. Les revenus d'une pêcherie ne font donc plus vivre une famille comme avant les années 1930.

Comme pour toutes les pêcheries de la baie du Mont, deux circuits de vente ont toujours été privilégiés. Le premier, le circuit court alimentait souvent à moindre coût les populations riveraines de la Baie. Le deuxième circuit, plus long, permettait d'approvisionner des villes comme Rennes et concerne principalement les pêcheries de Cherrueix



L'âge d'or des pêcheries en bois de Cancale à Cherrueix - Répartition en francs des revenus des pêcheries et de la pêche en bateau à Cancale - graphique établi à partir des données de MM. Audouin et Milne Edwards en 1832

La fin des pêcheries de la baie du Mont-Saint-Michel ?

Autres temps, autres usages, la baie du Mont-Saint-Michel voit peu à peu disparaître le nombre de ses pêcheries et de leurs exploitants. La baie du Mont connaît toutefois des situations très contrastées selon chaque secteur et quelques espoirs demeurent de voir se maintenir en petit nombre ces installations.

Les pêcheries de la baie du Mont : Un déclin général mais des situations très contrastées



La pêcherie «Molet» à l'abandon © C.G. 50

Les pêcheries en pierre

Les pêcheries en pierre encore en activité doivent leur maintien à des propriétaires entourés de personnes bénévoles entretenant tous avec passion ces installations d'un autre temps. Ce maintien tardif doit aussi aux qualités des pêcheries en pierre qui parce qu'elles ne se vident pas complètement à marée basse, n'imposent pas aux exploitants de venir pêcher à toutes les marées en particulier à celles de nuit. Autre avantage, l'entretien annuel des pêcheries en pierre, s'il reste une opération lourde en particulier en main d'œuvre, n'est pas très coûteux contrairement aux pêcheries en bois.

Les pêcheries mobiles

En dehors des tésures, toutes les autres techniques de pêcheries mobiles se sont peu à peu éteintes ou ont été interdites à partir des années 1950. Aujourd'hui, la situation dans la Baie reste toutefois très contrastée :

- Dans la baie estuarienne, côté normand, la pêche professionnelle s'est arrêtée en 2012 avec le départ en retraite du dernier pêcheur professionnel. Sur les 450 tésures et grandes tésures encore comptabilisées en 1982, seule une vingtaine est aujourd'hui tendue devant Saint-Léonard ou sur les plages de Dragey.
- De Cancale à Cherruex, la situation apparaît très différente suivant les secteurs. À proximité de Cancale jusqu'à Hirel, le déclin des pêcheries mobiles est aujourd'hui très prononcé. Du Vivier-sur-Mer à Cherruex, quelques pêcheries mobiles sont toujours présentes près des pêcheries en bois. Vers le banc des Hermelles, le nombre de grandes tésures et de petites tésures, supérieur à 250 dans les années 1980, s'est aujourd'hui considérablement réduit.



Palets de tésures devant Dragey © C.G. 50



La pêcherie « La Jougandière » à l'abandon devant Cherruex © C.G. 50

Les pêcheries en bois

Le déclin des pêcheries en bois est surtout important dans la partie ouest de la Baie entre Cancale et Hirel. Au-delà du manque de rentabilité de la pêche, trois contraintes sont souvent mises en avant pour expliquer ce déclin :

- Le coût du bois et le temps passé à la mise en place du clayonnage dissuadent beaucoup de propriétaires pourtant souvent très attachés à leur pêcherie.
- L'absence d'une mare creusée dans le couloir et sous le piège pour maintenir le poisson prisonnier en eau contraignent les exploitants à venir visiter de jour comme de nuit leur pêcherie.
- L'envasement actuel des pêcheries de Saint-Méloir-des-Ondes à Saint-Benoit-des-Ondes contraint la plupart des propriétaires à abandonner l'entretien annuel.

Quel avenir pour les pêcheries de la baie du Mont ?

Si la réduction du nombre des pêcheries permet aujourd'hui d'atténuer les reproches qui pesaient sur elles en matière de gestion durable des ressources, leur disparition apparaît aujourd'hui comme une perte irrémédiable de savoir-faire. Le maintien de ces pêcheries repose donc aujourd'hui sur des initiatives souvent éloignées de leur fonction première d'outil de pêche.

L'exploitation culturelle et touristique :

- Au nord de Granville, la pêcherie en pierre située face au Casino et propriété de la Ville de Granville est actuellement en cours de rénovation par une association. Des visites sont régulièrement organisées
- Au sud de Granville, Xavier Huet, un des exploitants, de la pêcherie Garnier, propose aux visiteurs et aux classes de mer de découvrir cette activité traditionnelle.
- Reposant intégralement sur une initiative privée, les visites découvertes par le train marin des pêcheries en bois à Cherruex offrent aux visiteurs un aperçu des techniques de pêches traditionnelles de la Baie dans lesquelles les pêcheries en bois et les pêcheries mobiles sont largement mises en avant.
- Le C.P.I.E. de la Baie du Mont organise pour ses visiteurs des sorties de découverte d'une pêcherie. La visite effectuée en tracteur est complétée par une découverte de l'activité mytilicole et des activités traditionnelles de pêche à pied.



Visite-découverte de la pêcherie «Garnier» © X. Huet



Visite-découverte avec le Train Marin de la « Pêcherie 39 » © C.G. 50 Huet



Visite-découverte par le C.P.I.E de la pêcherie la « Métairie Taillefer » © C.G. 50

- L'initiative récente d'un guide de la Baie, fils et petit-fils d'anciens pêcheurs à pied, comble aujourd'hui le vide laissé par l'abandon de la pêche professionnelle dans la baie estuarienne. Arnaud Jugan propose depuis 2013 de découvrir la pêche traditionnelle avec des tésures à proximité du Grouin du Sud et de l'Ecomusée de la Baie.



Remise en activité de la « Pêcherie 33 » à Cherruex © C.G. 50

La remise en activité des pêcheries en bois :

Largement portée par les mytiliculteurs côté breton, la remise en activité de pêcheries est aujourd'hui facilitée par l'emploi de nouveaux matériaux pour les pannes des ailes. Les exploitants visitent régulièrement leur pêcherie avant d'aller travailler sur les bouchots ou les parcs à moules.

Les démarches de conservation des savoir-faire

Initiée par le CPIE de la Baie du Mont-Saint-Michel au Viviers-sur-Mer, cette démarche permet aujourd'hui de conserver l'ensemble d'une pêcherie, la Métairie Taillefer, dans son état traditionnel. Ce travail annuel particulièrement important repose à la fois sur le personnel du C.P.I.E. et des bénévoles.



Réapprovisionnement de branches par les bénévoles et l'équipe du C.P.I.E. de la Baie du Mont pour la rénovation de la « Métairie Taillefer » en 2013 © C.G. 50